



2.1.20 - CNR/DR14

REAMENAGEMENT OPTI-BUREAUX DE LA DELEGATION REGIONALE OCCITANIE OUEST (DR14)
DU CNRS
16, AVENUE EDOUARD BELIN
31055 TOULOUSE CEDEX 4

MAITRE D'OUVRAGE

CNRS DELEGATION REGIONALE OCCITANIE OUEST
16, Avenue Edouard Belin
31055 TOULOUSE CEDEX 4
TEL : +3305 61 33 60 00

MAITRE D'OEUVRE

SARL AWAW
36 allée de Barcelone
31000 TOULOUSE
TEL : +335 62 17 75 77

MARCHÉ DE TRAVAUX N°

Pièce n°06 :

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Lot n°04 - REVÊTEMENT DE SOLS SOUPLES ET TEXTILES

SOMMAIRE

04.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	P 5
04.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	P 5
04.1.2 PRESTATIONS GÉNÉRALES	P 5
04.1.3 LIMITES DE PRESTATIONS / COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT	P 6
04.2 NATURE - QUALITÉ - PROVENANCE DES MATÉRIAUX.....	P 6
04.2.1 NORMES.....	P 6
04.2.2 PROVENANCE DES MATÉRIAUX.....	P 6
04.2.3 QUALITÉ DES MATÉRIAUX	P 7
04.2.3.1 Revêtement	de sol P 7
04.2.3.2 Enduit	de lissage P 7
04.2.3.3	Plinthes P 7
04.2.4 ECHANTILLONS	P 8
04.3 MISE EN OEUVRE ET EXÉCUTION DES OUVRAGES.....	P 8
04.3.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	P 8
04.3.2 STOCKAGE DES MATÉRIAUX	P 9
04.3.3 ACCEPTATION DES SUPPORTS	P 9
04.3.4 TOLÉRANCE D'EXÉCUTION	P 9

04.3.5 PRISE DE MESURES.....	P 10
04.3.6 PROTECTION DES OUVRAGES EXÉCUTÉS	P 10
04.3.7 NETTOYAGE.....	P 10
04.3.8 DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS.....	P 11
04.4 TRANCHE FERME - PHASE 01.....	P 11
04.4.1 BÂTIMENT BEL10 - LOCAL SERVEUR.....	P 11
04.4.1.1DÉMOLITION - DÉPOSE	P 11
04.4.1.2REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE	P 12
04.4.1.3SOL TECHNIQUE	P 13
04.5 TRANCHE FERME - PHASE 02.....	P 14
04.5.1 BÂTIMENT BEL11 - RDC	P 14
04.5.1.1DÉMOLITION - DÉPOSE	P 14
04.5.1.2REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE	P 15
04.6 TRANCHE OPTIONNELLE 01 - PHASE 03.....	P 17
04.6.1 BÂTIMENT BEL11 - R+1.....	P 17
04.6.1.1DÉMOLITION - DÉPOSE	P 17

04.6.1.2	REVÊTEMENT	DE	SOL	TEXTILE	P 17
04.7	TRANCHE OPTIONNELLE 02 - PHASE 04				P 19
04.7.1	BÂTIMENT BEL10 - BUREAUX RDC ET R+1				P 19
04.7.1.1	DÉMOLITION	-		DÉPOSE	P 19
04.7.1.2	REVÊTEMENT	DE	SOL	TEXTILE	P 20
04.8	TRANCHE OPTIONNELLE 03 - PHASE 05				P 22
04.8.1	BÂTIMENT BEL10 - SSI				P 22
04.8.1.1	DÉMOLITION	-		DÉPOSE	P 22
04.8.1.2	REVÊTEMENT	DE	SOL	TEXTILE	P 23
04.9	TRANCHE OPTIONNELLE 05 - PHASE 07				P 25
04.9.1	BÂTIMENT BEL12				P 25
04.9.1.1	DÉMOLITION	-		DÉPOSE	P 25
04.9.1.2	REVÊTEMENT	DE	SOL	TEXTILE	P 26

04.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

04.1.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux suivants :

- La dépose des plinthes existante ;
- la dépose des accessoires, barre de seuil, etc ;
- La dépose, le nettoyage et la repose du plancher technique ;
- le Ragréage, enduit de lissage P3 ;
- La fourniture et la pose libre de sol floqué ;
- La fourniture et la pose de remontés en plinthe ;
- La fourniture et la poses des accessoires de liaisons, barres de seuils et joint de dilatation ;

ainsi que tous les travaux s'y rapportant, non explicitement décrits mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages.

04.1.2 PRESTATIONS GÉNÉRALES

Les travaux comprennent, en outre, toutes sujétions qui y sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, notamment :

- tous calculs et plans de détails nécessaires à l'exécution des travaux par l'entreprise dans sa spécialité, conformément aux exigences du dossier de consultation, normes et règlements, ainsi qu'aux règles de l'art propres à l'entrepreneur ;
- la remise au maître d'oeuvre des plans d'atelier et de chantier décrits au paragraphe : "Plans d'Exécution des Ouvrages" ;
- la fourniture, l'amenée à pied d'oeuvre, le montage et le repli du matériel de chantier, y compris des équipements de sécurité ;
- la présentation des échantillons au maître d'oeuvre avant toute commande et approvisionnement ;
- la fourniture du personnel qualifié ;
- la fourniture de tous les matériaux entrant dans la composition des ouvrages, l'approvisionnement à pied d'oeuvre et le stockage de ceux-ci, dans un endroit abrité, convenu avec le maître d'oeuvre ;
- la protection de tous les ouvrages et équipements non concernés par le présent lot et pouvant subir des projections ;
- l'acceptation des supports, en présence du maître d'oeuvre ;
- la préparation des supports ;

- la protection des ouvrages exécutés ;
- la remise au maître d'œuvre des PV de livraison des matériaux avec leur descriptif complet ;
- l'évacuation de tous les déchets, etc... en provenance des travaux ;
- le nettoyage général journalier et en fin d'opération de ses propres salissures ;
- le nettoyage complet de fin de chantier avant réception des ouvrages ;
- la remise au maître d'œuvre du dossier des ouvrages exécutés ;

04.1.3 LIMITES DE PRESTATIONS / COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT

Pour la réalisation de ses propres ouvrages, l'entrepreneur du présent lot se mettra en rapport avec les autres corps d'état, et principalement avec :

- Le lot PLÂTRERIE, CLOISONS ET FAUX PLAFONDS ;
- Le lot MENUISERIE INTÉRIEURE ;
- Et de façon générale avec tous les autres corps d'état : il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions d'exécution entraînées, en cours de réalisation par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé. Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

04.2 NATURE - QUALITÉ - PROVENANCE DES MATÉRIAUX

04.2.1 NORMES

Les travaux seront exécutés en stricte conformité avec les règles de l'art, les normes françaises (NF), et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur au moment de l'exécution, notamment :

- NF DTU 53.12 : Travaux de bâtiment – Préparation des supports et pose de revêtements de sol textiles. (Il remplace l'ancien DTU 53.1 et est le texte de référence absolu pour le Flotex).
- CPT n° 3611-V2 (CSTB) : Cahier des Prescriptions Techniques concernant les enduits de préparation de sol (ragréage) pour la pose de revêtements de sol minces.
- NF DTU 21 : Travaux de bâtiment – Exécution des ouvrages en béton (si le support est une dalle neuve, pour les tolérances de planéité).
- NF EN 1307 : Revêtements de sol textiles – Classification. (Norme qui définit les exigences pour les sols textiles, y compris les sols floqués).

- NF EN 14041 : Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles.
- Classement UPEC (Certificat CSTB) : certificat valide du produit. U3s P3 E1 C0
- NF EN 13501-1 : Classement de réaction au feu. Pour les ERP et dégagements, classement Bfl-s1 ou Cfl-s1.
- Étiquetage COV (Qualité de l'air intérieur) : classe A+ pour le revêtement.
- Colles et adhésifs : utilisation de colles acryliques sans solvant, respectant le label Ecode EC1 ou EC1 Plus (à très faible émission) ou équivalents.

04.2.2 PROVENANCE DES MATÉRIAUX

Le C.C.T.P. fait état des matériaux et articles dont le nom du fournisseur est indiqué dans le texte; cette référence est donnée afin de préciser la nature, le type et l'aspect des éléments qu'il y aura lieu de mettre en œuvre. L'entrepreneur pourra proposer à l'agrément des concepteurs un article ou un matériau d'un autre fournisseur aux conditions suivantes : Qu'il soit de même nature, de durabilité et de qualité équivalente au matériau ou article proposé dans le C.C.T.P., l'aspect devant être identique, et qu'il soit d'une marque agréée par le maître d'œuvre.

Les différents matériaux seront toujours de premier choix et conformes aux prescriptions des D.T.U. A défaut, ils devront posséder les caractéristiques des échantillons témoins et avoir fait l'objet d'un avis technique favorable.

Les matériaux mis en œuvre seront rigoureusement identiques aux échantillons agréés. Toute substitution constatée à la pose, sur le chantier, sera sanctionnée par un ordre de dépose et de réfection avec des matériaux conformes aux échantillons retenus, aux frais de l'Entreprise.

04.2.3 QUALITÉ DES MATÉRIAUX

Les produits utilisés devront satisfaire, sans dérogation possible, aux prescriptions des normes. Tous les produits devront provenir de fournisseurs reconnus pour la qualité de leur fabrication, et seront soumis à l'approbation du maître d'œuvre.

04.2.3.1 Revêtement de sol

Sol de type FLOTEx de chez FORBO ou équivalent en pose libre.

Composition : 100 % polyamide (Nylon 6.6) implanté par flocage électrostatique (environ 80 millions de fibres par m²) sur un envers PVC renforcé par un voile de fibre de verre.

Classement d'usage UPEC : Minimum U3s P3 E2 C0 (pour les rouleaux) ou U3s P3 E1 C0 (pour les dalles), validé par un certificat CSTB en cours de validité.



Classement réaction au feu : Bfl-s1 selon la norme NF EN 13501-1.

Épaisseur totale : ~ 4,3 mm.

Efficacité acoustique aux bruits de choc (ΔL_w) : Minimum 20 dB (en rouleaux) ou 19 dB (en dalles).

Propriétés hygiéniques : Traitement antimicrobien et antibactérien intégré dans la masse (type Sanitized®), ne favorisant pas le développement des acariens.

Qualité de l'air intérieur : Étiquetage A+ (très faibles émissions de COV).

Coloris et décors : Au choix de l'Architecte dans la gamme complète du fabricant.

04.2.3.2 Enduit de lissage

Primaire d'accrochage : Adapté à la nature du support (béton, ancien carrelage, etc.) et à la porosité de celui-ci, bénéficiant d'un Avis Technique ou visé par le CSTB.

Enduit de lissage (Ragréage) : Enduit autolissant classé P3, destiné aux locaux à sollicitations moyennes à intenses. Il devra être certifié QB (Qualité Bâtiment) par le CSTB et conforme au CPT n° 3611-V2. Épaisseur d'application : de 3 mm minimum à 10 mm (ou plus selon les défauts de planéité du support). Il devra présenter de très faibles émissions de COV (label Emission EC1 Plus ou A+ ou équivalents).

04.2.3.3 Plinthes

Profilé d'appui (Congé d'angle) : Mise en œuvre à l'angle sol/mur d'un profilé d'appui (cove former) en PVC souple ou rigide. Rayon de courbure préconisé : 20 mm à 30 mm, permettant un appui parfait du revêtement et facilitant l'entretien.

Profilé de finition supérieur (Bordure d'arrêt) : En couronnement de la plinthe, mise en œuvre d'un profilé de finition en PVC (ou aluminium) avec lèvre de recouvrement, pour protéger la tranche supérieure du revêtement et assurer une étanchéité esthétique.

Mise en œuvre : Les angles rentrants et sortants seront traités selon les directives strictes du fabricant (coupes d'onglets ou utilisation d'angles préformés compatibles).

04.2.4 ECHANTILLONS

Avant commande de fabrication, l'Entrepreneur présentera les matériels qu'il compte mettre en œuvre, au Maître d'œuvre. La commande et les travaux de mise en œuvre des ouvrages sont soumis à la validation du maître d'œuvre, après présentation des procès-verbaux, agréments, avis techniques, attestant des caractéristiques et qualités des produits proposés. Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle.

04.3 MISE EN OEUVRE ET EXÉCUTION DES OUVRAGES

04.3.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation française telle qu'elles se trouveront être en vigueur un mois avant la date d'établissement de l'offre.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) cité(s) aux paragraphes ci-dessous, avec les conventions suivantes :

- Lorsqu'un document (DTU, norme, etc.) est constitué de plusieurs parties ou comprend des compléments, modificatifs, amendements...seul est mentionné le nom générique du document ;
- La date mentionnée dans les documents renvoie à la dernière modification parue, qu'elle ait eu lieu dans le corps principal du document ou dans ses annexes.

La mise en œuvre et l'exécution des ouvrages seront conformes, en outre, aux documents suivants, sans que cette liste soit limitative :

- NF DTU 53.12 : Travaux de bâtiment – Préparation des supports et pose de revêtements de sol textiles. (Il remplace l'ancien DTU 53.1 et est le texte de référence absolu pour le Flotex).
- CPT n° 3611-V2 (CSTB) : Cahier des Prescriptions Techniques concernant les enduits de préparation de sol (ragréage) pour la pose de revêtements de sol minces.
- NF DTU 21 : Travaux de bâtiment – Exécution des ouvrages en béton (si le support est une dalle neuve, pour les tolérances de planéité).
- NF EN 1307 : Revêtements de sol textiles – Classification. (Norme qui définit les exigences pour les sols textiles, y compris les sols floqués).
- NF EN 14041 : Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles.
- Classement UPEC (Certificat CSTB) : certificat valide du produit. U3s P3 E1 C0

- NF EN 13501-1 : Classement de réaction au feu. Pour les ERP et dégagements, classement Bfl-s1 ou Cfl-s1.
- Étiquetage COV (Qualité de l'air intérieur) : classe A+ pour le revêtement.
- Colles et adhésifs : utilisation de colles acryliques sans solvant, respectant le label Ecode EC1 ou EC1 Plus (à très faible émission) ou équivalents.

La mise en œuvre devra également être conforme aux prescriptions du fournisseur.

04.3.2 STOCKAGE DES MATÉRIAUX

Le stockage du matériel ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable du Maître d'œuvre. Les emplacements de stockage autorisés seront indiqués par le Maître d'œuvre.

L'entreprise restera responsable de son matériel pendant le stockage. La responsabilité du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage ne saurait être recherchée en aucune manière et pour quelque raison que ce soit.

04.3.3 ACCEPTATION DES SUPPORTS

Les supports devant recevoir les ouvrages devront être acceptés par l'entrepreneur. Faute d'avoir formulé ses réserves avant l'exécution des travaux, il sera entièrement responsable de la tenue et de l'aspect de ses ouvrages, sans pouvoir prétendre à dédommagement du fait du mauvais état des supports.

04.3.4 TOLÉRANCE D'EXÉCUTION

Les travaux devront être exécutés dans les règles de l'art, en stricte conformité avec le NF DTU 53.12, le CPT 3611-V2 (pour l'enduit de lissage) et les préconisations techniques du fabricant.

Tolérances du support préparé (après ragréage et avant pose)

Avant la pose du revêtement Flotex, l'entreprise titulaire du présent lot doit s'assurer que le support préparé (enduit de lissage P3) respecte les tolérances suivantes. En cas de non-respect, elle devra procéder aux reprises nécessaires à sa charge :

- Planéité générale : La flèche maximale tolérée est de 7 mm sous une règle de 2 mètres.
- Planéité locale (désaffleurement) : La flèche maximale tolérée est de 2 mm sous un réglet de 20 centimètres.
- Aspect de surface : Le support doit être lisse, normalement poreux, propre, sec, exempt de poussière, de taches (graisse, plâtre) et de toute trace de fissure ou de bullage.



Tolérances de pose du revêtement en partie courante

- Sens de pose : Les lés (ou les dalles) doivent impérativement être posés dans le même sens (sens des flèches au dos du revêtement) pour éviter les effets d'ombrage et de nuancage dus à l'orientation des fibres (sauf calepinage spécifique en dalles exigé par l'Architecte, type pose en damier).
- Exécution des joints (partie courante) : les joints entre lés seront réalisés par "double coupe" ou arasage avec un outillage spécifique (détalonneur). Les bords doivent être parfaitement jointifs. Tolérance d'écartement entre deux lés : $\leq 0,5$ mm. L'espace doit être visuellement imperceptible à hauteur d'homme. Aucun chevauchement ou bâillement de joint n'est toléré.

Tolérances pour les remontées en plinthe

- Alignement horizontal : Le bord supérieur de la plinthe (profilé de finition) doit présenter une ligne droite et régulière. La tolérance de rectitude est de ± 2 mm sur une longueur de 2 mètres.
- Gorge et profilé d'appui : Le revêtement doit épouser parfaitement le profilé d'appui (congé d'angle). Aucun vide, espace "sonnant creux" ou décollement n'est toléré dans l'arrondi.
- Traitement des angles : Les angles rentrants et sortants doivent être exécutés sans surépaisseur inesthétique ni ouverture de joint. Les raccords d'angles devront être visuellement discrets et collés à la colle de contact.

04.3.5 PRISE DE MESURES

Les dimensions des ouvrages telles qu'elles figurent dans les descriptions du présent document sont des cotes théoriques. Il appartient à l'entreprise de prendre sur place les cotes réelles de chaque ouvrage avant la fabrication, étant entendu qu'aucun travail d'adaptation ne sera accepté.

L'entrepreneur ne pourra arguer d'aucune plus-value au marché s'il s'avère qu'il n'a pas procédé à cette vérification préalable. La prise de mesure servira au dessin des plans et détails d'exécution de ses ouvrages.

Les cotes sur plans architecte sont données en tableau.

04.3.6 PROTECTION DES OUVRAGES EXÉCUTÉS

Une fois l'ouvrage terminé, l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la protection.

04.3.7 NETTOYAGE

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra enlever tout son matériel, les matériaux en excédent, les déchets et débris provenant de ses travaux, et laisser les lieux dans un état de propreté parfaite.

Il devra le nettoyage, en outre, des menuiseries et sols susceptibles de subir des salissures lors de l'exécution de son lot, et n'ayant pas été correctement protégés au préalable.

04.3.8 DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS

Les éléments composant le dossier des ouvrages exécutés seront établis par l'entrepreneur et remis au maître d'œuvre sous 15 jours après la réception de travaux.

Seront notamment inclus dans le dossier :

- les plans de récolement, respectant parfaitement les ouvrages tels qu'exécutés ;
- les schémas et notices de fonctionnement et d'entretien, de chaque matériau, produit, équipement, meuble etc... ;
- les certificats divers (essais, tenue au feu, etc...) concernant les matériaux et les installations ;
- les notes de calculs justifiant du dimensionnement des ouvrages ;
- et tout document demandé expressément par la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre, permettant de justifier de la conformité des ouvrages aux diverses réglementations en vigueur, ou de permettre son utilisation et son entretien dans le temps ;

Les documents seront remis en 1 exemplaire papier au maître d'œuvre, ainsi qu'en un exemplaire numérique en ce qui concerne les plans et détails, aux formats PDF et DXF.

04.4 TRANCHE FERME - PHASE 01

04.4.1 BÂTIMENT BEL10 - LOCAL SERVEUR

04.4.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- La dépose des plinthes ;
- La dépose des accessoires de sols, barres de seuil, JD, etc ;

04.4.1.1.1 RDC

04.4.1.1.1 Dépose des barres de seuils.

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-RDC

04.4.1.1.2 Dépose des plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.4.1.2 REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE

Revêtement de sol textile floqué en lés de 2 m :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition et classique, d'aspect velours ras en lés de type FLOTEX de chez FORBO ou techniquement équivalent.

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w = 20$ dB et un coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0,10$ (H).

Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique, par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tachants et détergents (C).

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 an supplémentaire.

Couleur au choix de l'architecte.

Mode de pose :

Pose libre.

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

Pose libre, sans colle et non maintenue en périphérie, avec uniquement une bande de jonction, aux joints et aux seuils de portes.

Accessoires :

Plinthes :

Fourniture et pose de plinthes complète pour support neuf et ancien.

Profilé de finition souple assurant la fonction de forme d'appui pour angle et de finition.

Adapté au supports neufs et anciens.

Couleur au choix de l'architecte.

Bandes podotactiles :

Fourniture et pose de dalles podotactiles.

Pose adhésive.

Résistance à l'abrasion et au passage intensif.

Couleur au choix de l'architecte.

Conforme à la norme NF P98-352.

Antidérapant.



Barre de seuil et de jonction :

Fourniture et pose de barre de seuil et de jonction.
Couleur au choix de l'architecte.

Joint de dilatation :

Fourniture et pose de joint de dilatation intégré dans l'épaisseur du sol.
Couleur au choix de l'architecte.

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant. Flotex advance
- Sol textile lés et dalles en pose collée ou libre.

04.4.1.2.1 RDC

04.4.1.2.1.1 Sol textile floqué en lès de 2m

Mode de métré : m2

Localisation

NIVEAU RDC / Serveurs / Stockage

04.4.1.2.1.2 Plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.4.1.3 SOL TECHNIQUE

Ce poste comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un système de plancher surélevé démontable, permettant le passage des réseaux.

- **Normes générales** : L'installation devra être conforme au **DTU 57.1** (Planchers surélevés) et à la norme européenne **NF EN 12825**.

- **Sécurité incendie** : Les matériaux répondront aux exigences de la réglementation incendie en vigueur pour le type d'établissement concerné (Code du Travail).

Le système complet (ossature + dalles) devra justifier des performances suivantes :

- **Classe de charge (selon EN 12825)** : Classe **5 minimum**

- **Charge ponctuelle admissible** : 5 KN minimum avec une flèche maximale de 2,5 mm.

- **Charge uniformément répartie**

L'ossature sera autoportante, réglable et fixée au support d'origine.

- **Plots (Vérins)** : En acier galvanisé avec traitement anticorrosion. **Embase** : Circulaire ou carrée, d'une surface minimale de 100 cm², collée au sol ou fixée mécaniquement selon la hauteur et les charges. **Tige filetée** : Permettant un réglage millimétrique de la hauteur du plénum final. Système de blocage par écrou frein pour empêcher le dérèglement. **Tête** : Équipée d'une semelle amortissante et conductrice (joint phonique) pour éviter les grincements et assurer la continuité électrique.

- **Traverses (Si hauteur > 400 mm ou charges lourdes)** : En acier galvanisé profilé, clipsées ou vissées sur les têtes de vérins pour assurer la stabilité latérale (entretoisement) et augmenter la portance.

Dalles amovibles individuellement et interchangeableables.

- **Dimensions** : Format standard 600 x 600 mm.

- **Épaisseur** : selon le matériau et les charges.

- **Âme (Matériau de base)** : Panneau en sulfate de calcium

- **Revêtement inférieur (Sous-face)** : Feuille d'aluminium ou bac en acier galvanisé (pour protection contre l'humidité et renforcement mécanique).

- **Chants (Bords)** : Revêtus d'une bande de protection en ABS ou PVC auto-extinguible pour protéger les arêtes, assurer une jonction étanche et éviter l'écaillage.

Les dalles seront fournies avec le revêtement suivant posé en usine :

- Dalles PVC antistatiques, stratifié haute pression (HPL)

Le titulaire du lot devra prévoir la fourniture et la pose de l'ensemble des accessoires nécessaires à une finition parfaite :

- **Ventouses de levage** : Fourniture de 1 ventouses doubles ou à griffes adaptées au revêtement, remises au maître d'ouvrage pour la maintenance.

- **Traitement des rives** : Découpe des dalles en périphérie avec pose d'une bande de mousse résiliente (joint creux) le long des murs et poteaux pour absorber les dilatations.

- **Préparation du support** : Nettoyage minutieux

- **Implantation** : Traçage des axes en coordination avec les autres corps d'état (courants forts/faibles, plomberie).

- **Mise à la terre** : Raccordement de l'ossature métallique à la tresse de terre du bâtiment par le lot Électricité.

- **Tolérances** : Planéité générale de 3 mm sous la règle des 2 mètres. Désaffleurement maximum entre dalles adjacentes de 1 mm.

04.4.1.3.1 RDC

04.4.1.3.1.1 Dalles sur plots

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

04.5 TRANCHE FERME - PHASE 02

04.5.1 BÂTIMENT BEL11 - RDC

04.5.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- La dépose des plinthes ;
- La dépose des accessoires de sols, barres de seuil, JD, etc ;

04.5.1.1.1 RDC

04.5.1.1.1.1 Dépose des barres de seuils.

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-RDC

04.5.1.1.1.2 Dépose des plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.5.1.2 REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE

Revêtement de sol textile floqué en lés de 2 m :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition et classique, d'aspect velours ras en lés de type FLOTEX de chez FORBO ou techniquement équivalent.

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w = 20$ dB et un coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0,10$ (H).

Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique, par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tachants et détergents (C).

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 an supplémentaire.

Couleur au choix de l'architecte.

Mode de pose :



Pose libre.

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

Pose libre, sans colle et non maintenue en périphérie, avec uniquement une bande de jonction, aux joints et aux seuils de portes.

Accessoires :

Plinthes :

Fourniture et pose de plinthes complète pour support neuf et ancien.

Profilé de finition souple assurant la fonction de forme d'appui pour angle et de finition.

Adapté au supports neufs et anciens.

Couleur au choix de l'architecte.

Bandes podotactiles :

Fourniture et pose de dalles podotactiles.

Pose adhésive.

Résistance à l'abrasion et au passage intensif.

Couleur au choix de l'architecte.

Conforme à la norme NF P98-352.

Antidérapant.

Barre de seuil et de jonction :

Fourniture et pose de barre de seuil et de jonction.

Couleur au choix de l'architecte.

Joint de dilatation :

Fourniture et pose de joint de dilatation intégré dans l'épaisseur du sol.

Couleur au choix de l'architecte.

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant. Flotex advance
- Sol textile lés et dalles en pose collée ou libre.

04.5.1.2.1 RDC

04.5.1.2.1.1 Sol textile floqué en lès de 2m

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

04.5.1.2.1.2 Plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.5.1.2.1.3 Barre de seuil

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.5.1.2.1.4 Joint de dillatation

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.6 TRANCHE OPTIONNELLE 01 - PHASE 03

04.6.1 BÂTIMENT BEL11 - R+1

04.6.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- La dépose des plinthes ;
- La dépose des accessoires de sols, barres de seuil, JD, etc ;

04.6.1.1.1 R+1

04.6.1.1.1.1 Dépose des barres de seuils.

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-R+1

04.6.1.1.1.2 Dépose des plinthes

Mode de métré : ml



Localisation

BEL10-R+1

04.6.1.2 REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE

Revêtement de sol textile floqué en lés de 2 m :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition et classique, d'aspect velours ras en lés de type FLOTEX de chez FORBO ou techniquement équivalent.

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w = 20$ dB et un coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0,10$ (H).

Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flochage électrostatique, par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tachants et détergents (C).

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 an supplémentaire.

Couleur au choix de l'architecte.

Mode de pose :

Pose libre.

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

Pose libre, sans colle et non maintenue en périphérie, avec uniquement une bande de jonction, aux joints et aux seuils de portes.

Accessoires :

Plinthes :

Fourniture et pose de plinthes complète pour support neuf et ancien.

Profilé de finition souple assurant la fonction de forme d'appui pour angle et de finition.

Adapté au supports neufs et anciens.

Couleur au choix de l'architecte.

Bandes podotactiles :

Fourniture et pose de dalles podotactiles.

Pose adhésive.

Résistance à l'abrasion et au passage intensif.

Couleur au choix de l'architecte.

Conforme à la norme NF P98-352.

Antidérapant.

Barre de seuil et de jonction :

Fourniture et pose de barre de seuil et de jonction.

Couleur au choix de l'architecte.

Joint de dilatation :



Fourniture et pose de joint de dillatation intégré dans l'épaisseur du sol.
Couleur au choix de l'architecte.

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant. Flotex advance
- Sol textile lés et dalles en pose collée ou libre.

04.6.1.2.1 R+1

04.6.1.2.1.1 Sol textile floqué en lès de 2m

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-R+1

04.6.1.2.1.2 Plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-R+1

04.6.1.2.1.3 Joint de dillatation

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-R+1

04.7 TRANCHE OPTIONNELLE 02 - PHASE 04

04.7.1 BÂTIMENT BEL10 - BUREAUX RDC ET R+1

04.7.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- La dépose des plinthes ;
- La dépose des accessoires de sols, barres de seuil, JD, etc ;

04.7.1.1.1 RDC

04.7.1.1.1.1 Dépose des barres de seuils.

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-RDC

04.7.1.1.1.2 Dépose des plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.7.1.1.2 R+1

04.7.1.1.2.1 Dépose des barres de seuils.

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-R+1

04.7.1.1.2.2 Dépose des plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-R+1

04.7.1.2 REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE

Revêtement de sol textile floqué en lés de 2 m :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition et classique, d'aspect velours ras en lés de type FLOTEX de chez FORBO ou techniquement équivalent.

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w = 20$ dB et un coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0,10$ (H).

Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique, par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tachants et détergents (C).

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 an supplémentaire.

Couleur au choix de l'architecte.



Mode de pose :

Pose libre.

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

Pose libre, sans colle et non maintenue en périphérie, avec uniquement une bande de jonction, aux joints et aux seuils de portes.

Accessoires :

Plinthes :

Fourniture et pose de plinthes complète pour support neuf et ancien.

Profilé de finition souple assurant la fonction de forme d'appui pour angle et de finition.

Adapté aux supports neufs et anciens.

Couleur au choix de l'architecte.

Bandes podotactiles :

Fourniture et pose de dalles podotactiles.

Pose adhésive.

Résistance à l'abrasion et au passage intensif.

Couleur au choix de l'architecte.

Conforme à la norme NF P98-352.

Antidérapant.

Barre de seuil et de jonction :

Fourniture et pose de barre de seuil et de jonction.

Couleur au choix de l'architecte.

Joint de dilatation :

Fourniture et pose de joint de dilatation intégré dans l'épaisseur du sol.

Couleur au choix de l'architecte.

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant. Flotex advance
- Sol textile lés et dalles en pose collée ou libre.

04.7.1.2.1 RDC

04.7.1.2.1.1 Sol textile floqué en lès de 2m

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

04.7.1.2.1.2 Plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.7.1.2.1.3 Barre de seuil

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.7.1.2.1.4 Joint de dillatation

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.7.1.2.2 R+1

04.7.1.2.2.1 Sol textile floqué en lès de 2m

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-R+1

04.7.1.2.2.2 Plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-R+1

04.7.1.2.2.3 Barre de seuil

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-R+1

04.7.1.2.2.4 Joint de dillatation

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-R+1

04.8 TRANCHE OPTIONNELLE 03 - PHASE 05

04.8.1 BÂTIMENT BEL10 - SSI

04.8.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- La dépose des plinthes ;
- La dépose des accessoires de sols, barres de seuil, JD, etc ;

04.8.1.1.1 RDC

04.8.1.1.1.1 Dépose des barres de seuils.

Mode de métré : ens

Localisation

BEL10-RDC

04.8.1.1.1.2 Dépose des plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.8.1.2 REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE

Ragréage :

Mise en oeuvre d'un enduit de lissage P3 dans les locaux où le sol a été déposé.

Revêtement de sol textile floqué en lés de 2 m :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition et classique, d'aspect velours ras en lés de type FLOTEX de chez FORBO ou techniquement équivalent.



Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w = 20$ dB et un coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0,10$ (H).

Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique, par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tachants et détergents (C).

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 an supplémentaire.

Couleur au choix de l'architecte.

Mode de pose :

Pose libre.

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

Pose libre, sans colle et non maintenue en périphérie, avec uniquement une bande de jonction, aux joints et aux seuils de portes.

Accessoires :

Plinthes :

Fourniture et pose de plinthes complète pour support neuf et ancien.

Profilé de finition souple assurant la fonction de forme d'appui pour angle et de finition.

Adapté au supports neufs et anciens.

Couleur au choix de l'architecte.

Bandes podotactiles :

Fourniture et pose de dalles podotactiles.

Pose adhésive.

Résistance à l'abrasion et au passage intensif.

Couleur au choix de l'architecte.

Conforme à la norme NF P98-352.

Antidérapant.

Barre de seuil et de jonction :

Fourniture et pose de barre de seuil et de jonction.

Couleur au choix de l'architecte.

Joint de dilatation :

Fourniture et pose de joint de dilatation intégré dans l'épaisseur du sol.

Couleur au choix de l'architecte.

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant. Flotex advance - Sol textile lés et dalles en pose collée ou libre.

04.8.1.2.1 RDC

04.8.1.2.1.1 Enduit de lissage P3

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

04.8.1.2.1.2 Sol textile floqué en lès de 2m

Mode de métré : m2

Localisation

BEL10-RDC

04.8.1.2.1.3 Plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.8.1.2.1.4 Barre de seuil

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.8.1.2.1.5 Joint de dillatation

Mode de métré : ml

Localisation

BEL10-RDC

04.9 TRANCHE OPTIONNELLE 05 - PHASE 07

04.9.1 BÂTIMENT BEL12

04.9.1.1 DÉMOLITION - DÉPOSE

Ce poste comprend :

- La dépose des plinthes ;
- La dépose des accessoires de sols, barres de seuil, JD, etc ;

04.9.1.1.1 RDC

04.9.1.1.1.1 Dépose des barres de seuils.

Mode de métré : ens

Localisation

BEL12-RDC

04.9.1.1.1.2 Dépose des plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL12-RDC

04.9.1.2 REVÊTEMENT DE SOL TEXTILE

Revêtement de sol textile floqué en lés de 2 m :

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé par impression Haute Définition et classique, d'aspect velours ras en lés de type FLOTEX de chez FORBO ou techniquement équivalent.

Il assurera une efficacité acoustique aux bruits de choc $\Delta L_w = 20$ dB et un coefficient d'absorption acoustique $\alpha_w = 0,10$ (H).

Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique, par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tachants et détergents (C).

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 an supplémentaire.

Couleur au choix de l'architecte.

Mode de pose :

Pose libre.

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

Pose libre, sans colle et non maintenue en périphérie, avec uniquement une bande de jonction, aux joints et aux seuils de portes.

Accessoires :



Plinthes :

Fourniture et pose de plinthes complète pour support neuf et ancien.
Profilé de finition souple assurant la fonction de forme d'appui pour angle et de finition.
Adapté aux supports neufs et anciens.
Couleur au choix de l'architecte.

Bandes podotactiles :

Fourniture et pose de dalles podotactiles.
Pose adhésive.
Résistance à l'abrasion et au passage intensif.
Couleur au choix de l'architecte.
Conforme à la norme NF P98-352.
Antidérapant.

Barre de seuil et de jonction :

Fourniture et pose de barre de seuil et de jonction.
Couleur au choix de l'architecte.

Joint de dilatation :

Fourniture et pose de joint de dilatation intégré dans l'épaisseur du sol.
Couleur au choix de l'architecte.

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant. Flotex advance - Sol textile lés et dalles en pose collée ou libre.

04.9.1.2.1 RDC

04.9.1.2.1.1 Sol textile floqué en lès de 2m

Mode de métré : m2

Localisation

BEL12-RDC

04.9.1.2.1.2 Plinthes

Mode de métré : ml

Localisation

BEL12-RDC

04.9.1.2.1.3 Barre de seuil

Mode de métré : ml

Localisation

BEL12-RDC

04.9.1.2.1.4 Joint de dillatation

Mode de métré : ml

Localisation

BEL12-RDC